



Fédération des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax :01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

A l'attention de M. Philippe Wahl
Président de La Poste
9 Rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15

Paris, le 1^{er} mars 2023

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

Dans le cadre de la journée internationale de luttes des femmes, la fédération Sud PTT des activités postales et de télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures le mercredi 8 mars 2023 de 0h00 à 24h00. Pour les services de nuit, ce préavis débutera le mardi 7 mars 2023 à 17h00 et se terminera le jeudi 9 mars 2023 à 7h. Ce préavis de grève concerne l'ensemble des postier-es, fonctionnaires et contractuel-les ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Pour progresser vers l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la fédération Sud-PTT des activités postales et de télécommunications revendique :

- Mise en place d'un congé menstruel ;
- La fin des inégalités persistantes dont sont victimes les femmes : salaires, évolution de carrière, retraite ;
- Retraite à 60 ans, 55 ans pour pénibilité, aucune retraite inférieure au SMIC,
- Un Rapport de Situation Comparée enrichi, notamment des chiffres liés au harcèlement, ainsi que la présentation annuelle de ce Rapport dans tous les Comités Techniques Locaux, sur le périmètre concerné, conformément à la loi ainsi que la mise en place d'un plan d'action annuel ambitieux et chiffré ;
- Un plan de prévention et de lutte contre les comportements sexistes au travail et un plan de formations pour l'ensemble des postier-es, dispensées par des organismes extérieurs à La Poste ;
- Un véritable plan de prévention du harcèlement sexuel ainsi que des mesures immédiates (notamment éloignement du harceleur et enquête indépendante et externe) lorsqu'un cas de harcèlement sexuel est connu de la hiérarchie ;
- Un service public gratuit de qualité et accessible de la petite enfance et pour les séniors,
- Prise en charge des cotisations par la Poste pour les temps partiels,
- Ré-internalisation des métiers féminisés (ménage, accueil, centres d'appels...),

Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçu-es dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Marie Vairon
Secrétaire fédérale